

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

finito Spray vermines

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	finito Spray vermines
Synonymes	CPID 785899
Code du produit	308_680423.000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	[PT 18-02] Insecticides contre les arthropodes: Produits utilisés par les non professionnels
--	--

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	Balthasar + Co. AG / Mislin + Balthasar AG Lavendelweg 2 CH-6281 Hochdorf Telephon +41 41 914 05 05 [8-17h] chemikalien@balthasar.ch
---	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence	STIZ (Tox-Zentrum) CH-Zürich : 145 / +41 44 251 51 51 [24h/7]
Date de révision	29.10.2021
Version	1.0

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008	Danger pour le milieu aquatique, Aigu, Catégorie 1, H400 Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1, H410
Information complémentaire	Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre,

2.2. Éléments d'étiquetage

voir section 16.



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102: Tenir hors de portée des enfants.
P103: Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.
P391: Recueillir le produit répandu.
P501: Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Informations supplémentaires

EUH208: Contient du perméthrin (ISO); m-phénoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate. Peut produire une réaction allergique.

Identificateur de produit

Non demandé.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à signaler.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Insecticide.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
permethrin (ISO); m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	< 1%	Acute Tox. 4 H332 (ATE=4638mg/l (vapeur)), Acute Tox. 4 H302 (ATE=554mg/kg bw), Skin Sens. 1 H317, Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 1 H410 Facteur M chronique=1000	No.-CAS: 52645-53-1 No.-CE: 258-067-9 No.-Index: 613-058-00-2
tetramethrin (ISO); (1,3-dioxo-1,3,4,5,6,7-hexahydro-2H-isoindol-2-yl)methyl 2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-en-1-yl)cyclopropanecarboxylate	< 1%	Carc. 2 H351, Acute Tox. 4 H302 (ATE=2000mg/kg bw), STOT SE 2 H371i (Système nerveux), Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 1 H410 Facteur M chronique=100	No.-CAS: 7696-12-0 No.-CE: 231-711-6 No.-Index: 607-727-00-8
Piperonylbutoxid	< 1%	Aquatic Chronic 1 H410	No.-CAS: 51-03-6 No.-CE: 200-076-7
bronopol (INN); 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol	< 1%	Acute Tox. 4 H312 (ATE=2000mg/kg bw), Acute Tox. 4 H302 (ATE=307mg/kg bw), STOT SE 3 H335, Skin Irrit. 2 H315, Eye Dam. 1 H318, Aquatic Acute 1 H400 Facteur M Aigu=10	No.-CAS: 52-51-7 No.-CE: 200-143-0 No.-Index: 603-085-00-8

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Amener la victime à l'air libre.
Contact avec la peau	Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Ingestion	Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Aucun(e) à notre connaissance.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Aucune.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser un produit chimique sec, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Méthodes particulières d'intervention Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

Conseils pour les secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle. Evacuer le personnel vers des endroits sûrs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. agglomérant universel, sable, kieselgur, vermiculite).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Se laver les mains et les parties du corps exposées avant de manger, boire ou fumer et après le travail.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Éviter une exposition directe au soleil. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Pratiques générales d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection individuelle

Protection respiratoire En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains Gants en Nitrile. Gants de protection conformes à EN 374. Temps de percée: > 1 h.

Protection des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166. Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.

Protection de la peau et du corps Vêtements de protection à manches longues.

Risques thermiques Aucun(e).

Contrôle d'exposition de l'environnement Pas de précautions spéciales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide.
Couleur	Opaque.
Odeur	Plaisante.
Point de fusion/ point de congélation:	Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
Point d'éclair:	> 70°C
Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	5
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	Non déterminé.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	Non déterminé.
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas de dangers particuliers à signaler.
10.2. Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de dangers particuliers à signaler.
10.4. Conditions à éviter	Chauffé en présence d'air.
10.5. Matières incompatibles	Incompatible avec des agents oxydants.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. permethrin (ISO) (CAS 52645-53-1) DL50/cutanée 2000 mg/kg. (Rat) DL50/orale 554 mg/kg. (Rat) CL50/inhalatoire/4h/vapeurs 4638 mg/l. (Rat) tetramethrin (ISO) (CAS 7696-12-0) DL50/cutanée 2000 mg/kg. (Rat) DL50/orale 2000 mg/kg. (Rat) CL50/inhalatoire/4h/vapeurs 5.63 mg/l. (Rat) Piperonylbutoxid (CAS 51-03-6) DL50/orale 4570 mg/kg. (Rat) CL50/inhalatoire/4h/vapeurs 5.9 mg/l. (Rat) bronopol (INN) (CAS 52-51-7) DL50/cutanée 2000 mg/kg. (Rat) DL50/orale 307 mg/kg. (Rat) CL50/inhalatoire/4h/vapeurs 0.588 mg/l. (Rat)
Corrosion/irritation cutanée	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Aucun(e).
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Aucun(e).
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	donnée non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	donnée non disponible
Danger par aspiration	Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration.
Expérience chez l'homme	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres données	Donnée non disponible.
-----------------------	------------------------

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	<p>Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.</p> <p>permethrin (ISO) (CAS 52645-53-1) LC50/96h/poisson 0.0089 mg/l. CE50/96h/algues 1.13 mg/l.</p> <p>tetramethrin (ISO) (CAS 7696-12-0) LC50/96h/poisson 0.033 mg/l. CE50/48h/daphnie 0.47 mg/l. CE50/96h/algues 1.36 mg/l.</p> <p>Piperonylbutoxid (CAS 51-03-6) LC50/96h/poisson 3.94 mg/l.</p> <p>bronopol (INN) (CAS 52-51-7) LC50/96h/poisson 3 mg/l. CE50/48h/daphnie 1.04 mg/l.</p>
12.2. Persistance et dégradabilité	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.
12.4. Mobilité dans le sol	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).
12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien	Ne contient pas des perturbateurs endocriniens.
12.7. Autres effets néfastes	Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Ne pas mettre les résidus du produit dans les déchets ménagers. Les mettre dans l'emballage d'origine pour les porter à un centre de traitement des déchets officiel.
Emballages contaminés	L'emballage entièrement vide doit être éliminé avec les déchets urbains. L'emballage partiellement vide doit être rapporté au point de vente ou remis à un centre de collecte pour déchets spéciaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	UN 3082
--	---------

14.2. Nom d'expédition des Nations unies	<p>MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (permethrin (ISO); m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate, tetramethrin (ISO);</p> <p>(1,3-dioxo-1,3,4,5,6,7-hexahydro-2H-isoindol-2-yl)methyl 2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-en-1-yl)cyclopropanecarboxylate, Piperonylbutoxid)</p>
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Dangers pour l'environnement	<p>Polluant marin: Oui.</p> <p>Dangereux pour l'environnement: Oui</p>
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Règlement type des ONU	
ADR/RID	<p>UN 3082.</p> <p>Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (permethrin (ISO); m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate, tetramethrin (ISO);</p> <p>(1,3-dioxo-1,3,4,5,6,7-hexahydro-2H-isoindol-2-yl)methyl 2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-en-1-yl)cyclopropanecarboxylate, Piperonylbutoxid).</p> <p>Classe 9.</p> <p>Groupe d'emballage III.</p> <p>Étiquettes ADR/RID 9+ENV.</p> <p>Dangereux pour l'environnement: Oui</p> <p>Code de classement M6.</p> <p>Numéro d'identification du danger 90.</p> <p>Quantité limitée 5 L.</p> <p>Quantité exceptée E1.</p> <p>Catégorie de transport 3.</p> <p>Code de restriction en tunnels (-).</p>

IMDG	<p>UN 3082. Nom d'expédition des Nations unies: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (permethrin (ISO); m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate, tetramethrin (ISO);</p> <p>(1,3-dioxo-1,3,4,5,6,7-hexahydro-2H-isoindol-2-yl)methyl 2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-en-1-yl)cyclopropanecarboxylate, Piperonylbutoxid). Classe 9. Groupe d'emballage III. Etiquettes IMDG 9+ENV. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. No EMS F-A, S-F. Polluant marin: Polluant marin: Oui..</p>
IATA	<p>UN 3082. Nom d'expédition des Nations unies: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (permethrin (ISO); m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate, tetramethrin (ISO);</p> <p>(1,3-dioxo-1,3,4,5,6,7-hexahydro-2H-isoindol-2-yl)methyl 2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-en-1-yl)cyclopropanecarboxylate, Piperonylbutoxid). Classe 9. Groupe d'emballage III. Etiquettes IATA 9+ENV. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 964 (450 L). Instruction d'emballage (LQ): Y964 (30 kg G). Instructions de conditionnement (avion cargo): 964 (450 L).</p>
Navigation fluviale ADN	<p>UN 3082. Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (permethrin (ISO); m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate, tetramethrin (ISO);</p> <p>(1,3-dioxo-1,3,4,5,6,7-hexahydro-2H-isoindol-2-yl)methyl 2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-en-1-yl)cyclopropanecarboxylate, Piperonylbutoxid). Classe 9. Groupe d'emballage III. Etiquettes ADN 9+ENV. Code de classement M6. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1.</p>
Autres Informations	Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	Ce produit est classé conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP). Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 2. VOC (CH) = <3%
Produit biocide	CHZN6721 Le produit contient: 2.4 mg/g Permethrine. 1.2 mg/g Tetraméthrine. 2.4 mg/g Piperonylbutoxid.
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés	CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	H302: Nocif en cas d'ingestion. H312: Nocif par contact cutané. H315: Provoque une irritation cutanée. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H332: Nocif par inhalation. H335: Peut irriter les voies respiratoires. H351: Susceptible de provoquer le cancer. H371: Risque présumé d'effets graves pour les organes par inhalation. H400: Très toxique pour les organismes aquatiques. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Autres informations	Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.
Mode d'emploi	Recouvrir les produits alimentaires, les aquariums et cage à oiseaux. Toxique pour les chats.
Clause de non-responsabilité	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.